

Je suis heureux que la Chambre ait été saisie de ce projet de résolution aujourd'hui car le vote sera sans doute unanime lorsqu'on l'inscrira cet après-midi. Ce sera merveilleux si la Chambre entière l'appuie. Je n'en dirai pas davantage en faveur de la motion parce que ce n'est pas nécessaire. Tous les membres de la Chambre l'approuvent. Je termine, monsieur l'Orateur, en disant que je veux l'appuyer de mon vote cet après-midi.

**M. C. E. Johnson (Bow-River):** Je constate que beaucoup d'autres députés veulent prendre part au débat. Je ne serai donc pas très long car je ne voudrais pas qu'on m'accusât de tuer le temps. Je tiens cependant à m'associer à ceux qui se sont déclarés en faveur de la motion.

Tous les députés, je crois, en reconnaissent l'opportunité. Ils conviennent tous que la Chambre doit passer aux actes. On se rappelle qu'il y a un an exactement nous avons reçu ici la visite d'incurables. La plupart devaient se servir de chaises roulantes ou du moins ne pouvaient marcher sans l'aide de quelque autre personne. Ils se sont entretenus avec des membres de tous les partis et je puis dire, je crois, qu'ils ont été magnifiquement accueillis. Cependant, bien que tous les aient reçus avec la plus grande courtoisie, les aient écoutés patiemment et aient tenté par tous les moyens de leur venir en aide, on n'a encore rien fait. Cette visite remonte à un an. Même si la motion dont nous sommes saisis était adoptée,—elle le sera, je suppose, si la Chambre se prononce. et j'espère qu'elle pourra se prononcer,—qu'advient-il? Je me souviens qu'il y a un an, avant mon départ de Calgary, j'ai eu le plaisir, si je puis m'exprimer ainsi, d'assister à une réunion d'invalides. Je voulais les aider dans la mesure où je le pouvais. Il était vraiment pathétique de voir de trente à quarante de ces infirmes dans la maison d'un infirme. Quelques-uns n'avaient pas pu s'y rendre seuls et on avait dû les y transporter en automobile. Il y en a qui ne pouvaient même pas marcher et qui se servaient de chaises roulantes. Quelques-uns avaient un emploi. Parmi eux se trouvait une dame dont je me rappelle en particulier; il fallait que quelqu'un l'aidât chaque jour à se rendre à son travail.

Il est vrai que le cas des aveugles est lamentable; être aveugle est une calamité. Nous leur venons en aide jusqu'à un certain point. Mais, il doit être plus triste encore d'être infirme par suite de la poliomyélite, de l'arthrite ou de quelque autre maladie, puisque ces personnes ne peuvent se servir ni de leurs mains ni de leurs jambes; ils doivent compter entièrement sur d'autres personnes. Malgré cela, nous ne faisons rien pour leur venir en aide. Quelques-uns de ces infirmes

doivent gagner une maigre pitance ou compter sur la charité. Il ne devrait pas en être ainsi. Comme l'a dit le préopinant, nous fournissons 25 millions de dollars, sous le régime du Plan Colombo afin d'aider les nécessiteux d'autres pays. C'est une cause louable mais il est tout aussi louable, sinon plus, de commencer immédiatement par prendre soin de quelques-uns des incurables de notre propre pays.

Je sais que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) a de la sympathie pour ces gens. Les délégués venus ici l'an dernier nous ont dit que le ministre les avait accueillis avec beaucoup de courtoisie, les avait écoutés attentivement et s'était montré sympathique. Mais un an s'est écoulé depuis et rien ne s'est fait. La sympathie ne les mènera nulle part. Nous devons faire davantage. Le Canada n'est pas dans la gêne, financièrement ou autrement, au point que nous ne puissions pas commencer à faire un peu plus. J'aimerais que le ministre nous annonce un programme quelconque au cours de la présente session, ne fût-ce qu'un programme restreint. Ce serait un pas dans la bonne voie. J'espère qu'on fera quelque chose.

(Texte)

**M. Raoul Poulin (Beauce):** Monsieur l'Orateur, avec la permission de mes collègues, je dirai seulement quelques mots sur le sujet pour appuyer la proposition de résolution de l'honorable représentant de Terrebonne (M. Bertrand).

Je reconnais qu'il s'agit d'une question très compliquée et je ne voudrais pas m'exposer à la compliquer davantage par un long discours. Cependant, il est certaines données de cette question qui sont très simples et je pense que tous les membres de la Chambre le reconnaissent: c'est que nous avons dans nos milieux des infirmes, des incurables, que ce soit dans le domaine mental ou physique, qui sont dignes de notre attention.

Un des aspects de la question, c'est que très souvent, ces infirmes incurables ne sont pas malheureux tant à cause de leur infirmité physique que du sentiment d'infériorité dont ils souffrent et de l'état d'angoisse et d'inquiétude dans lequel ils vivent en ce qui concerne leur avenir. Il est certain que si ces incurables sentaient que le gouvernement de leur pays et que leurs représentants s'occupent sérieusement de leur cas, déjà leur infirmité leur paraîtrait beaucoup moins lourde et leur état serait plus facilement tolérable.

L'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) nous a dit tantôt qu'une enquête était actuellement en cours, en vue de déterminer le nombre des